

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2762

présenté par

M. Cattin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 45 QUATER, insérer l'article suivant:**

L'État s'engage à proposer un calendrier de réhabilitation du vitrage de ses bâtiments publics dans tous ceux où cela est possible.

EXPOSÉ SOMMAIRE

De trop nombreux bâtiments publics appartenant à l'Etat sont encore en simple vitrage avec une déperdition importante de chaleur et d'énergie.

L'Etat incite constamment les particuliers à agir notamment sur le double vitrage permettant des économies d'énergie. Lui-même doit montrer l'exemple et procéder à la rénovation énergétique de ses bâtiments en y installant du double vitrage dès que cela est possible.